

**Parce que** le Congrès du travail du Canada (CTC) incite les conseils du travail de district, les comités de coordination de la main-d'oeuvre, les syndicats affiliés et les membres actifs de tout le Canada à assurer la coordination et l'organisation de leurs nombreux programmes et activités, y compris le recrutement et l'affiliation des syndicats faisant partie du CTC aux conseils du travail de district;

**Parce que** de nombreuses décisions influençant les conseils du travail de district sont prises par le Conseil exécutif du CTC;

**Parce que** de nombreux premiers dirigeants des affiliés du CTC qui font partie du Conseil exécutif du CTC n'ont pas et ne veulent pas affilier toutes les sections locales de leurs syndicats aux conseils du travail de district;

**Parce que** la survie des conseils du travail dépend des ressources financières et humaines mises à leur disposition par les affiliés du CTC.

#### **RÉSOLUTION N° GR-40**

*(Présentée par l'Alliance de la Fonction publique du Canada)*

**Le Congrès du travail du Canada (CTC) exhortera** fortement le gouvernement à renoncer au projet de loi C-39 et à continuer de faire en sorte que les grains canadiens soient entièrement inspectés et pesés dans l'intérêt des agriculteurs canadiens;

**Le CTC demandera** à l'ensemble des députés et députées de voter contre le projet de loi C-39;

**Parce que** la Commission canadienne des grains a actuellement pour mandat de protéger les agriculteurs canadiens et de veiller à ce qu'ils soient traités équitablement;

**Parce que** le gouvernement Harper a présenté un projet de loi (C-39) qui dépouillera la Commission canadienne des grains de trois éléments essentiels de son mandat, à savoir l'inspection d'arrivage et la pesée des grains obligatoires et le programme de sûreté de la Commission;

**Parce que** le projet de loi C-39 nuira aux agriculteurs et entraînera la perte de 200 emplois convenables dans le secteur public fédéral.

#### **RÉSOLUTION N° GR-41**

*(Présentée par le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3500; et le Conseil du travail de Kamloops et du district)*

**ATTENDU QU'**une étude récente réalisée par des biologistes marins dont les résultats ont été publiés dans la revue Public Library of Science révèle que les exploitants de piscifactoreries de saumon ont réduit les populations sauvages de saumons d'une proportion pouvant atteindre 40 % dans certaines régions du globe;